

GRILLE TARIFAIRE 2025

Votée par le Conseil d'Administration du 4 Décembre 2024

OFFRE SOCLE DE SERVICES : Cotisation annuelle

COTISATION FORFAITAIRE PAR SALARIE (CDD-CDI). 95.00 € HT

COTISATION FORFAITAIRE PAR APPRENTI 65.00 € HT

FACTURATION POUR rendez-vous non honoré 50.00 €. HT

Droit d'entrée

10€ HT de 1 à 3 salariés

25€ HT de 4 à 10 salariés

50€ HT au-delà.

OFFRES SPECIFIQUE : Cotisation annuelle (Travailleurs indépendant volontaires)

COTISATION FORFAITAIRE 95.00 € HT